

RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LES NORMES DU TRAVAIL (LSWG) *(en ligne, 14 - 15 mars 2022)*

1. Ouverture de la réunion et organisation des sessions

Le Président du Groupe de travail permanent (PWG), M. Neil Ansell (UE), a ouvert la réunion et a donné la parole au Secrétaire exécutif, M. Camille Jean Pierre Manel, qui a présenté les participants.

Les Parties contractantes (CP) présentes à la réunion étaient les suivantes : le Belize, le Canada, la Chine, la Corée du Sud, El Salvador, les États-Unis, le Gabon, le Ghana, la Gambie, le Honduras, le Japon, le Mexique, la Norvège, le Royaume-Uni, le Sénégal, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, l'Union européenne et l'Uruguay. La Bolivie et le Taipei chinois ont également participé en qualité de Partie, Entité ou Entité de pêche non contractante coopérante (CNCP).

Parmi les observateurs présents à la réunion figuraient International Pole & Line Foundation (IPNFL), Marine Stewardship Council (MSC), Organisation for the Promotion of Responsible Tuna Fisheries (OPRT) et Pew Charitable Trusts (PEW).

2. Élection du Président

Le Président du PWG a ouvert le débat sur la nomination à la présidence du Groupe de travail ad hoc sur les normes du travail (LSWG).

Mme Alexa Cole (États-Unis) a été élue par acclamation.

3. Désignation du rapporteur

Le Royaume-Uni a désigné M. Luke Townley comme rapporteur de la première réunion du LSWG.

4. Adoption de l'ordre du jour

La Présidente du LSWG a ouvert le débat sur tout commentaire concernant l'ordre du jour modifié (**appendice 1**), qui reflète les changements proposés par les États-Unis, tels qu'expliqués dans la « Lettre des États-Unis au LSWG » (**appendice 2**). L'ordre du jour révisé n'a pas suscité de commentaires supplémentaires et a été adopté.

La liste des participantes est jointe à l'**appendice 3**.

5. Portée de la question

a) Présentation par des experts invités de l'Organisation internationale du travail (OIT)

La Présidente a présenté les expertes invitées de l'Organisation internationale du travail (OIT), Mme Christine Bader et Mme Alix Nasri, qui ont fait une présentation sur les nuances et le lien entre la pêche illégale, non réglementée et non déclarée (IUU) et le travail forcé et les abus en matière de travail dans les pêcheries. La présentation a également abordé l'étendue du travail forcé dans le secteur de la pêche à l'échelle mondiale, ses coûts pour la communauté internationale, ainsi que les outils potentiels et les recommandations pour aborder la question.

Les expertes ont noté quelques actions qui pourraient être entreprises, comme suit :

Niveau national :

- Législation nationale sur les normes du travail pour les navires de pêche et les navires participant à des activités liées à la pêche (C.188/MLC/P.29).
- Coordination de l'application de la loi (par exemple, inspection conjointe entre le travail et la pêche, mécanisme de coordination). Les navires suspects pourraient être autorisés à entrer dans les ports plutôt que de se voir refuser l'accès, les fonctionnaires chargés des normes du travail pourraient alors inspecter les navires.
- Programmes pilotes et formations avec les membres de l'ICCAT, avec les outils de l'OIT
- Pratiques de transbordement
- Droits du travail dans les accords d'accès
- Les conditions des permis de pêche doivent inclure les droits du travail

Niveau régional :

- Action coordonnée - échange d'informations
- Suivi et déclaration des opérations de transbordement
- Recherche sur les abus en matière de travail / transbordement / changement d'équipage
- Observateurs des pêches
- Collaboration avec les organisations régionales des pêcheries (ORP) pour encourager l'inclusion des droits du travail dans les conditions minimales et les conditions d'accès (par exemple, FCWC, SRFP-CGRP)

Les expertes ont également fourni des ressources en ligne au Groupe de travail :

1. [Manuel de formation du BIT pour l'inspection des conditions de travail à bord des navires de pêche](#)
2. [Directives pour l'inspection par l'État du pavillon des conditions de vie et de travail à bord des navires de pêche](#)
3. [Directives pour les agents chargés du contrôle par l'État du port effectuant des inspections en application de la Convention \(no 188\) sur le travail dans la pêche, 2007](#)
4. Quelques exemples saisis dans le recensement à venir de l'OIT des technologies numériques soutenant l'élimination du travail forcé dans la pêche : [Nouvelle étude révélant le risque de travail forcé dans la pêche - Global Fishing Watch](#)

La Présidente a remercié les expertes de l'OIT pour leur présentation et a ouvert la voie aux commentaires et aux questions.

Une CPC a remis en question le lien de causalité entre la lutte contre la pêche IUU et l'amélioration correspondante des normes du travail, déclarant que les pêcheurs IUU ne suivront pas les règles relatives aux normes du travail. Cette CPC n'était pas été convaincue que l'amélioration des normes du travail entraînerait une diminution de la pêche IUU et a noté l'importance d'améliorer les normes de travail à proprement parler. En réponse, l'une des expertes de l'OIT a déclaré que dans les cas où les pêcheurs sont victimes de violations des droits du travail, on constate souvent que la pêche IUU est également pratiquée. Cela dit, elle a précisé que, bien qu'il y ait souvent un lien entre les deux problèmes, ils ne sont pas pareils.

En réponse à la présentation par l'OIT des indicateurs du travail forcé, une CPC a mis en évidence, pour discussion, trois des 11 indicateurs : 1) la restriction des déplacements, 2) la conservation des documents d'identité et 3) les longues heures de travail. La CPC a noté qu'il s'agissait d'indicateurs qui pourraient devoir être adaptés pour être applicables à l'industrie de la pêche où l'espace réduit sur les navires et les longues heures de travail en mer sont inhérents à la profession. Une experte a répondu que les travailleurs devraient pouvoir accéder à leurs propres documents à tout moment et que les employeurs devraient fournir aux travailleurs leurs propres casiers individuels. De plus, de longues périodes en mer constituent un signal d'alarme du point de vue des normes du travail. Les longues heures de travail ne devraient pas être imposées par des menaces et devraient être conformes à la législation de la CPC du pavillon.

Une autre question a été posée sur la façon dont le mandat des Organisations régionales de gestion des pêcheries (ORGP) pourrait garantir que le travail est effectué avec d'autres organisations pour favoriser l'amélioration des normes du travail. Une experte de l'OIT a répondu que les ORGP ne devraient pas prendre de mesures qui auraient l'effet potentiellement involontaire d'empêcher les fonctionnaires chargés des normes du travail d'effectuer leur travail. Par exemple, le fait de permettre à un navire soupçonné d'abus

en matière de normes du travail d'entrer dans un port, plutôt que de lui refuser l'accès, lui permettrait d'être inspecté par des fonctionnaires.

Une CPC a demandé aux expertes de l'OIT s'ils pouvaient fournir des détails supplémentaires sur la manière dont les CPC peuvent travailler avec l'OIT, y compris solliciter des formations ou des ressources plus adaptées, ainsi que sur les activités de recherche potentielles sur lesquelles l'ICCAT et l'OIT pourraient collaborer au niveau régional. L'experte a répondu que l'OIT dispose d'un certain nombre de formations disponibles par voie électronique et que d'autres pourraient être développées en fonction des besoins de la CPC. Elle a également noté que l'OIT doit mener des recherches dans l'Atlantique étant donné que l'OIT ne dispose pas d'un jeu de données précises pour la région de l'Atlantique et que cette lacune en matière de données devrait être comblée.

La question des salaires et des conditions de travail des pêcheurs a été soulevée par une CPC. La CPC a déclaré que l'industrie essayait d'abaisser les normes du travail pour augmenter les profits. La CPC a demandé comment l'ICCAT pourrait établir des conditions d'égalité pour toutes les CPC. Une experte de l'OIT a répondu que si les normes minimales établies par l'OIT sont suivies par toutes les parties au niveau international, cela garantira la protection des pêcheurs dans le monde entier. L'utilisation de normes minimales unifiées est le meilleur moyen d'établir des conditions d'égalité.

Le Pew Charitable Trusts a expliqué que, selon les rapports de l'OIT, la pêche est reconnue comme l'une des professions les plus dangereuses et qu'un accord spécifique visant à faire des navires de pêche un espace de travail sûr, l'Accord du Cap de 2012 de l'Organisation maritime internationale (OMI) pour la sécurité des navires de pêche, n'est toujours pas entré en vigueur. Le Pew Charitable Trusts a félicité les CPC qui se sont engagés à le ratifier.

Les CPC ont reconnu les disparités des normes de travail dans les pêcheries de l'ICCAT, y compris le potentiel d'abus en matière de travail, qui entraînent une myriade de problèmes. Les CPC ont exprimé leur engagement à travailler afin d'améliorer cette situation là où cela est nécessaire dans les pêcheries de l'ICCAT.

La Présidente a remercié les délégués pour leurs questions et commentaires et a indiqué que les expertes de l'OIT seraient disponibles pour répondre aux questions pendant le reste de la réunion.

6. Identification des priorités et des objectifs du Groupe de travail ad hoc

a) Examen des informations sur les normes de travail pertinentes pour les pêcheries de l'ICCAT, y compris les expériences des CPC en matière d'amélioration et d'application des exigences relatives aux normes de travail et à l'interdiction des abus en matière de travail

La Présidente a profité de l'occasion pour réitérer le mandat du Groupe de travail et a souligné que l'objectif principal du Groupe est de traiter des normes de travail dans les pêcheries de l'ICCAT, mais qu'il n'y a pas de voie prédéterminée pour y parvenir.

Certaines CPC ont expliqué certaines des actions qu'elles ont entreprises pour s'assurer que les normes de travail sont suffisantes pour combattre le travail forcé dans les pêcheries par le biais d'outils et de programmes nationaux. Une CPC a indiqué qu'elle concentrait ses efforts sur les procédures de recrutement afin de prévenir les abus potentiels en matière de travail avant que les pêcheurs ne montent à bord des navires. Une autre CPC a déclaré que le travail forcé constituerait une violation de son droit pénal national et serait passible de graves sanctions mais qu'elle n'avait pas connaissance de telles violations à l'heure actuelle. D'autres CPC ont également affirmé leur engagement à améliorer les normes de travail dans la pêche internationale.

b) Coopération avec d'autres organisations internationales pertinentes

La Présidente a invité les CPC à formuler des commentaires sur la coopération avec les organisations internationales.

Une CPC a expliqué qu'il existe plusieurs d'organisations internationales qui pourraient soutenir le travail du LSWG sur les normes du travail et a cité l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation maritime internationale (OMI) à titre d'exemple. Le PEW a exprimé son soutien à la collaboration de l'ICCAT avec ces organisations.

La Présidente a fait le point sur les progrès réalisés par une autre ORGP thonière sur cette question et a indiqué que la Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central (WCPFC) avait adopté une résolution non contraignante en 2018 et qu'un groupe de travail avait été créé pour faire progresser les travaux sur une mesure éventuellement contraignante.

c) Discussion sur les actions que les CPC peuvent entreprendre, individuellement et collectivement, pour améliorer les normes du travail dans les pêcheries de l'ICCAT

La Présidente a souligné que l'objectif du Groupe de travail est d'examiner les actions qui pourraient être prises en tant que groupe, ainsi que les actions que les CPC pourraient prendre individuellement pour améliorer les normes du travail. Se référant aux recommandations formulées dans la présentation des expertes de l'OIT, la Présidente a suggéré de parcourir la liste pour solliciter les commentaires et les réactions des CPC sur chaque recommandation.

Cette approche a été acceptée par le Groupe de travail et, avant de commencer, une CPC a suggéré qu'une action précoce que les CPC pourraient entreprendre serait un examen des ressources sur les normes du travail qui leur sont disponibles au niveau national par le biais de groupes de la société civile et d'autres sources. Un certain nombre de CPC ont approuvé cette suggestion.

La Présidente a ensuite passé en revue la liste des points de la présentation de l'OIT et a demandé aux CPC de faire des commentaires, en commençant par les actions qui pourraient être prises au niveau régional.

Une CPC a déclaré que le point relatif au suivi et à la déclaration des opérations de transbordement devrait être envisagé. Cela permettrait de monter à bord de navires afin d'en évaluer les conditions. Un certain nombre de CPC ont estimé que toute recherche menée dans ce domaine devrait être large et couvrir un certain nombre de domaines différents.

La Présidente a déclaré que le travail des observateurs des pêcheries et des agents chargés de l'application de la réglementation devait être séparé. Certaines CPC ont approuvé les commentaires de la Présidente.

Une experte de l'OIT a déclaré que les observateurs des pêcheries devraient pouvoir alerter les collègues concernés s'ils ont des inquiétudes. Elle a également exprimé des inquiétudes quant à la sécurité et au bien-être des observateurs des pêcheries eux-mêmes, étant donné qu'il y a eu des cas de disparitions.

Certaines CPC ne pensaient pas qu'il serait pertinent pour une ORGP de tenter d'établir des normes minimales de travail. Ces CPC ont estimé que ce travail n'entraîne dans le cadre du mandat d'une ORGP et ont déclaré que le mandat des ORGP était la gestion des pêcheries.

D'autre part, plusieurs CPC ont fait remarquer qu'il s'agissait d'une séance de brainstorming et que, en tant que tel, le Groupe de travail devrait envisager différentes manières d'aborder les questions relatives aux normes du travail et essayer de ne pas se limiter à ce stade du processus.

Une CPC a expliqué que le partage d'informations était d'une grande importance et que le Groupe de travail devrait l'explorer à l'avenir. La CPC a également fait référence à la suggestion faite par les expertes de l'OIT sur « les projets pilotes et la formation avec les membres de l'ICCAT, avec les outils de l'OIT », indiquant que des campagnes d'éducation en dehors d'un régime d'inspection devraient être envisagées.

Une CPC a fait un commentaire sur le point « Droits du travail dans les accords d'accès », exprimant un certain doute sur la pertinence de cette idée pour l'ICCAT, étant donné que l'ICCAT n'est pas un organe qui prescrit le contenu des accords d'accès. La CPC a exprimé l'opinion selon laquelle l'inclusion de références spécifiques au transbordement avant de procéder à un examen général des questions relatives au travail dans les pêcheries de l'ICCAT n'était pas une bonne idée. D'autres CPC ont répété qu'il était prématuré d'exclure des points spécifiques à ce stade du processus.

Une CPC a déclaré qu'il serait utile que le Groupe de travail discute des travaux qui pourraient être entrepris afin de faire progresser la recherche sur les conditions de travail dans les pêcheries de l'ICCAT.

Il a été suggéré que le Groupe de travail demande à l'OIT de fournir un document contenant des recommandations plus détaillées sur les lacunes en matière de données et les besoins de recherche que le Groupe de travail pourrait ensuite examiner. Cette suggestion a été généralement soutenue par les autres CPC.

L'experte de l'OIT a déclaré que les normes et indicateurs de l'OIT pourraient aider à commencer à traiter de multiples questions. La Convention 188 prend en considération les spécificités du secteur et pourrait guider les travaux du Groupe de travail, en termes d'envisager de possibles normes minimales. L'OIT fait progresser les travaux afin de garantir que les différentes autorités dans le monde adoptent une approche coordonnée pour aborder des questions telles que les normes du travail. Il a été suggéré que le processus de l'OIT visant à réviser les normes du travail et les indicateurs du travail forcé comprenne la prise de contact avec l'ICCAT et ses CPC, qui apporteront des informations et une expertise importantes. L'OIT a convenu que cela serait utile.

7. Considération d'un plan de travail potentiel du Groupe, des résultats potentiels, et attribution de tâches intersessions, le cas échéant

La Présidente a ouvert ce point de l'ordre du jour et demandé aux délégués s'ils avaient des commentaires à faire. Les États-Unis ont suggéré que la Présidente et les CPC aient le temps d'examiner les informations importantes partagées et discutées jusqu'à présent, en vue d'envisager les éléments d'un plan de travail avant la fin de la réunion.

La Présidente a ouvert la deuxième et dernière journée de la réunion. Le projet de plan de travail, qui avait été préparé par la Présidente, a été présenté au Groupe de travail et la parole a été donnée aux participants.

Partage d'informations et coopération entre CPC

Les membres du Groupe de travail ont discuté de la création d'un répertoire d'informations. Plusieurs membres du Groupe de travail ont fait des commentaires sur les choix de formulation de la première section du plan de travail, notamment une CPC qui a demandé que le terme « travail forcé » soit remplacé par un autre terme tel que « abus du travail ». Les membres du Groupe de travail ont convenu qu'il devrait y avoir un format standardisé pour la soumission des informations législatives référencées dans le plan de travail afin de s'assurer qu'il est compréhensible. Une CPC a précisé que la législation n'aurait pas besoin d'être traduite dans l'une des trois langues de l'ICCAT pour être soumise et a suggéré que l'exercice pourrait être simplifié si les CPC ne soumettaient qu'un aperçu de haut niveau des informations ainsi que les extraits pertinents des textes législatifs complets. Le Groupe de travail a convenu que la soumission d'informations par les CPC était volontaire.

Les membres du Groupe de travail ont examiné une activité supplémentaire du plan de travail sur le partage d'informations qui impliquerait la soumission au Secrétariat de l'ICCAT d'informations sur les conditions de travail détectées dans les pêcheries de l'ICCAT. Le Groupe de travail a convenu que ces informations ne seraient partagées que via la partie protégée par mot de passe du site web de l'ICCAT et a souligné que la soumission de ces informations était volontaire mais encouragée.

Recherche, formation et renforcement des capacités avec l'Organisation internationale du travail (OIT)

Une CPC a suggéré qu'un protocole d'entente pourrait normalement être établi avant qu'une demande de collaboration soit faite à d'autres organisations. Toutefois, une experte de l'OIT a expliqué qu'un protocole d'entente ne serait pas nécessaire pour mener à bien les actions identifiées dans le plan de travail. Il a été noté que, si les activités entre l'ICCAT et l'OIT se développaient ou changeaient à l'avenir au point que la Commission détermine qu'un protocole d'entente serait justifié, l'OIT disposait d'un modèle de protocole d'entente pouvant servir de base de travail aux organisations.

Examen des indicateurs actualisés de l'OIT sur le travail forcé dans les pêcheries

Le libellé de ce point a été modifié afin de clarifier le processus permettant aux CPC de fournir une contribution supplémentaire, du point de vue de l'ICCAT, au travail en cours de l'OIT visant à développer des indicateurs généraux du travail forcé à appliquer au secteur de la pêche. En réponse à une question d'une CPC concernant le processus d'élaboration de ces indicateurs par l'OIT, le Groupe de travail a précisé que cet élément du plan de travail n'impliquait pas que l'ICCAT approuvait ou adoptait les indicateurs résultants, qui avaient été élaborés à titre d'orientation pour les membres de l'OIT, comme indiqué par les expertes de l'OIT.

Poursuite du Groupe de travail ad hoc

Le Groupe de travail a décidé de recommander à la Commission que celui-ci se réunisse à nouveau en 2023. Le Groupe de travail a également décidé de fournir un rapport initial à la 15^e réunion du Groupe de travail Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (« IMM ») en juin 2022 afin d'accroître la transparence de ses travaux avant de rendre compte de ses activités et recommandations à la Commission à la réunion annuelle de l'ICCAT de 2022.

Travaux futurs

Un point supplémentaire, « Travaux futurs », a été ajouté au projet de plan de travail pour reconnaître qu'il représentait un ensemble initial d'activités, mais que le plan de travail pourrait être élargie à l'avenir au fur et à mesure que le LSWG continuait à considérer l'importante question des normes du travail en vue d'identifier de nouveaux besoins, activités et approches dans le cadre du mandat du Groupe pour aborder cette question.

À la fin des discussions, les membres du Groupe de travail ont approuvé le plan de travail et celui-ci a été adopté (**appendice 4**).

8. Autres questions

Une question a été posée par le Royaume-Uni concernant la façon dont la recherche entreprise par l'OIT pour l'ICCAT serait financée. La Présidente a répondu qu'il serait nécessaire de définir le coût du travail, le cas échéant, avant qu'une décision puisse être prise à ce sujet. Le Royaume-Uni a également demandé si le travail effectué sur les normes de travail par la WCPFC pourrait être utilisé comme étude de cas pour étayer le travail de l'ICCAT dans ce domaine. Il a été noté qu'il serait utile que le Groupe de travail suive l'évolution des discussions menées par la WCPFC et d'autres ORGP sur la question des normes du travail dans leurs pêcheries.

9. Adoption du rapport et clôture

Les CPC ont convenu que le rapport serait adopté par correspondance.

La Présidente a remercié tous les participants pour leurs contributions et a clôturé la réunion.

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion et organisation des sessions
2. Élection du Président
3. Désignation du rapporteur
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Portée de la question
 - a) Présentation par un expert invité - tel qu'un représentant de l'Organisation internationale du travail (OIT) - sur la portée de la question
6. Identification des priorités et des objectifs du Groupe de travail ad hoc
 - a) Examen des informations sur les normes de travail pertinentes pour les pêcheries de l'ICCAT, y compris les expériences des CPC en matière d'amélioration et d'application des exigences relatives aux normes de travail et à l'interdiction des abus en matière de travail
 - b) Coopération avec d'autres organisations internationales pertinentes
 - c) Discussion sur les actions que les CPC peuvent prendre, individuellement et collectivement, pour améliorer les normes de travail dans les pêcheries de l'ICCAT
7. Examen d'un plan de travail potentiel du Groupe, résultats potentiels et attribution de tâches intersessions, le cas échéant
8. Autres questions
9. Adoption du rapport et clôture

Lettre des États-Unis au Groupe de travail sur les normes du travail

Le 7 mars 2022

M. Camille Jean Pierre Manel
Secrétaire exécutif
Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
c/ Corazón de María 8, 6^e étage
28002 Madrid (Espagne)

Objet : Première réunion du Groupe de travail ad hoc sur les normes du travail

Monsieur le Secrétaire exécutif,

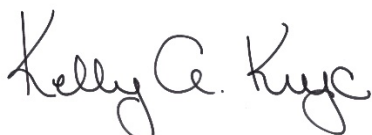
Je vous écris en réponse à la circulaire n°0441/2022 relative à la première réunion du Groupe de travail ad hoc sur les normes de travail, prévue les 14 et 15 mars 2022. Après les discussions préliminaires tenues lors des réunions annuelles du Groupe de travail IMM et de l'ICCAT de 2021, nous sommes impatients de commencer sans tarder les travaux sur ce sujet important.

Les États-Unis remercient le Secrétariat et le président du PWG d'avoir préparé l'ordre du jour provisoire de la réunion. Après l'avoir examiné, les États-Unis suggèrent quelques modifications, qui visent à mieux cibler et organiser les discussions afin qu'elles soient aussi productives que possible. Vous trouverez ci-joint une version révisée du document LS-01 contenant nos modifications proposées, visibles avec l'outil de suivi des changements. Si ces modifications sont acceptables, les États-Unis encourageront les CPC à fournir des informations pertinentes conformément au nouveau point 6a de l'ordre du jour proposé, avant ou pendant la réunion, afin de faciliter l'examen des normes de travail par le groupe de travail, y compris toute expérience que les CPC ont eue en matière d'amélioration et d'application des normes de travail et d'interdiction des abus en matière de travail, comme le demande le paragraphe 4 de la Résolution 21-23.

Je voudrais également saisir cette occasion pour informer les CPC que les États-Unis ont l'intention de nommer Mme Alexa Cole à la présidence de ce Groupe de travail. Les États-Unis ont un vif intérêt pour cette question, comme en témoigne notre parrainage de la proposition qui a été à l'origine de la création de ce Groupe de travail (Rés. 21-23). Mme Cole apporte son vaste expertise juridique et politique sur la scène internationale ainsi que son expérience de la présidence de réunions d'ORGP. Elle est extrêmement qualifiée pour guider le travail de ce nouveau groupe afin d'assurer une discussion et des résultats constructifs pour la Commission, et j'espère que vous lui apporterez votre soutien.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir traduire et diffuser cette communication à l'ensemble des CPC dès que possible.

Salutations distinguées,



Kelly A. Kryc, Ph.D.
Sous-secrétaire chargé de la pêche internationale
Chef de la délégation des États-Unis auprès de l'ICCAT

Liste des participants****PARTIES CONTRACTANTES*****BELIZE****Robinson, Robert**

Deputy Director for High Seas Fisheries, Belize High Seas Fisheries Unit, Ministry of Finance, Government of Belize, Keystone Building, Suite 501, 304 Newtown Barracks

Tel: +501 223 4918, Fax: +501 223 5087, E-Mail: robert.robinson@bhsfu.gov.bz; deputydirector@bhsfu.gov.bz

CANADA**Browne, Dion**

Senior Compliance Officer, Fisheries and Oceans Canada, 81 East White Hills Road, St. John's, NL, A1C5X1

Tel: +1 709 772 4412; +1 709 685 1531, E-Mail: dion.browne@dfo-mpo.gc.ca

Smith-Laplante, Robynn-Bella

Policy Analyst, Fisheries and Oceans Canada, 200 Kent Street, Ottawa, ON K1A0E6

Tel: +1 343 542 8414, E-Mail: Robynn-Bella.Smith-Laplante@dfo-mpo.gc.ca

CHINE, (R.P.)**Fang, Lianyong**

Assistant Director, China Overseas Fisheries Association, Room 1216, Jingchao Massion, Nongzhanguannan Road, Cahoyang District, 100125 Beijing

Tel: +86 10 65853488, Fax: +86 10 65850551, E-Mail: fanglianyong@cofa.net.cn

Li, Le

No. 12 Zhongguancun Nandajie, 100081 Beijing

Tel: +86 105 919 2923, E-Mail: bofdwf@126.com

Li, Tinglin

Room 1216, Jingchao Massion, Nongzhanguannan Road, Chaoyang District, 100125 Beijing

Tel: +86 1 065 850 683, Fax: +86 1 065 850 551, E-Mail: litinglin@cofa.net.cn; 962146246@QQ.COM

Liu, Xiaobing

Professor, China Overseas Fisheries Association, Shanghai Ocean University, 100081 Beijing

CORÉE (RÉP. DE)**Shim, Soobin ***

Deputy Director, International Cooperation Division, Ministry of Oceans and Fisheries, Government Complex Bldg.5, Dasom 2-ro, 30110 Sejong

Tel: +82 10 9356 1682; +82 44 200 5333, Fax: +82 44 200 5349, E-Mail: sbin8shim@korea.kr

Baek, Sangjin

Korea Overseas Fisheries Association, 6th fl. Samho Center Bldg. "A" 83, Nonhyeon-ro, 06775 Seoul Seocho-gu

Tel: +82 258 91614, Fax: +82 258 91630, E-Mail: sjbaek@kosfa.org

Chang, Suyoung

Environmentatl Justice Foundation, EJF, Unit 417, Exmouth House 3/11 Pine Street, Farringdon, London, EC1R 0JH, United Kingdom

Tel: +82 10 9835 1101, E-Mail: suyoung.chang@ejfoundation.org

Cho, Jinsuh

Advocates for Public Interest Law (APIL), #505, Yulgok-ro 47, Jongno-gu, Seoul, 03060

Tel: +82 2 3478 0529, Fax: +82 2 3478 0527, E-Mail: jinsuh.cho@apil.or.kr

Chung, Shin Young

Advocates for Public Interest Law (APIL), #505, 47 Yulgok-ro, Jongno-gu, 03060 Seoul

Tel: +82 2 3478 0529, Fax: +82 2 3478 0527, E-Mail: sychung@apil.or.kr

* Chef de délégation

Chung, Woojin

Environmental Justice Foundation, EJF, Unit 417, Exmouth House 3/11 Pine Street, Farringdon, London, EC1R 0JH, United Kingdom
Tel: +82 10 9156 1524, E-Mail: woojin.chung@ejfoundation.org

Jeong, Hongseok

Citizens' Institute for Environmental Studies (CIES), 23, Pirundae-ro, Jongno-gu, 03039 Seoul
Tel: +82 2 735 7034, Fax: +82 2 730 3174, E-Mail: hongseok.0115@kfem.or.kr

Kim, Jong Chul

Advocates for Public Interest Law (APIL), #505, Yulgok-ro 47, Jongno-gu, Seoul
Tel: +82 2 3478 0529, Fax: +82 2 3478 0527, E-Mail: jckim@apil.or.kr

Kim, Taeho

Korea Overseas Fisheries Association, 6th Fl. Samho Center Bldg. "A" 83, Nohnyeon-ro, Seocho-gu, 06775 Seoul
Tel: +82 2 589 1615, Fax: +82 2 589 1630, E-Mail: taehokim@kosfa.org

Park, Sunhwa

Citizens' Institute for Environmental Studies (CIES), 23, Pirundae-ro, Jongno-gu, Seoul, 03039
Tel: +82 2 735 7034, Fax: +82 2 730 3174, E-Mail: sona1437@kfem.or.kr

Yang, Jae-geol

Policy Analyst, Korea Overseas Fisheries Cooperation Center, 6th FL, S Building, 253, Hannuri-daero, 30127 Sejong
Tel: +82 44 868 7364, Fax: +82 44 868 7840, E-Mail: jg718@kofci.org

EL SALVADOR

Chavarría Valverde, Bernal Alberto

Asesor en Gestión y Política pesquera Internacional, Centro para el Desarrollo de la Pesca y Acuicultura (CENDEPESCA), Final 1ª Avenida Norte, 13 Calle Oriente y Av. Manuel Gallardo, 1000 Santa Tecla, La Libertad
Tel: +506 882 24709, Fax: +506 2232 4651, E-Mail: bchavarria@lsg-cr.com

ÉTATS-UNIS

Kryc, Kelly *

U.S. Federal Government Commissioner to ICCAT and Deputy Assistant Secretary for International Fisheries, National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), 1401 Constitution Ave, Washington, DC 20230
Tel: +1 202 961 8932; +1 202 993 3494, E-Mail: kelly.kryc@noaa.gov

Baker, Colleen

Sea Grant Knauss Fellow, Office of Marine Conservation (OES/OMC) Department of State, Washington DC 20520-7878
Tel: +1 609 206 9830, E-Mail: colleen.a.baker@gmail.com

Blankenbeker, Kimberly

Foreign Affairs Specialist, Office of International Affairs, Trade, and Commerce (F/IATC), NOAA, National Marine Fisheries Service, 1315 East-West Highway, Silver Spring Maryland 20910
Tel: +1 301 427 8357, Fax: +1 301 713 1081, E-Mail: kimberly.blankenbeker@noaa.gov

Campbell, Derek

Attorney-Advisor International Section, Office of General Counsel - International Law, National Oceanic and Atmospheric Administration, U.S. Department of Commerce, 1401 Constitution Avenue, N.W. HCHB Room 48026, Washington, D.C. 20230
Tel: +1 202 482 0031, Fax: +1 202 371 0926, E-Mail: derek.campbell@noaa.gov

Clarke, Raymond

PO Box 463, Waialua 96791
Tel: +1 808 722 0486, E-Mail: ray.clarke@bumblebee.com

Cole, Alexa

Director, Office of International Affairs, Trade and Commerce (F/IATC), NOAA, National Marine Fisheries Service, 1315 East West Highway, Silver Spring, Maryland 20910
Tel: +1 301 427 8286, E-Mail: alexa.cole@noaa.gov

Delaney, Glenn Roger

Alternate U.S. Commercial Commissioner, 601 Pennsylvania Avenue NW Suite 900 South Building, Washington, D.C. 20004
Tel: +1 202 434 8220, Fax: +1 202 639 8817, E-Mail: grdelaney@aol.com

Engelke-Ros, Meggan

Deputy Chief, NOAA Office of General Counsel, Enforcement Section, 1315 East-West Highway, SSMC3-15860, Silver Spring, Maryland 20910

Tel: +1 301 427 8284, Fax: +1 301 427 2202, E-Mail: meggan.engelke-ros@noaa.gov

Harris, Madison

Foreign Affairs Specialist, Office of International Affairs, Trade and Commerce (F/IATC), NOAA, National Marine Fisheries Service, 1315 East-West Highway, Silver Spring, Maryland 20910

Tel: +1 301 427 8350, E-Mail: madison.harris@noaa.gov

Mencher, Elizabethann

Office of International Affairs, Trade and Commerce (F/IATC)

NOAA, National Marine Fisheries Service, 1315 East West Highway, Silver Spring, Maryland 20910

Tel: +1 301 427 8362, E-Mail: elizabethann.mencher@noaa.gov

Schaefer, Sonja

U.S. Department of Labor, Washington, DC 20210

Tel: +1 202 693 0477, E-Mail: schaefer.sonja.a@dol.gov

Walline, Megan J.

Attorney- Advisor, NOAA Office of General Counsel, Fisheries & Protected Resources Division, U.S. Department of Commerce, 1315 East-West Highway SSMC-III, Silver Spring Maryland 20910

Tel: +301 713 9695, Fax: +1 301 713 0658, E-Mail: megan.walline@noaa.gov

Warner-Kramer, Deirdre

Acting Deputy Director, Office of Marine Conservation (OES/OMC), U.S. Department of State, Rm 2758, 2201 C Street, NW, Washington, D.C. 20520-7878

Tel: +1 202 647 2883, Fax: +1 202 736 7350, E-Mail: warner-kramerdm@fan.gov

GABON

Angueko, Davy

Chargé d'Etudes du Directeur Général des Pêches, Direction Générale des Pêche et de l'Aquaculture, BP 9498, Libreville Estuaire

Tel: +241 6653 4886, E-Mail: davyangueko83@gmail.com; davyangueko@yahoo.fr

GHANA

Adu-Antwi, Alexander

Principal Manager, Fisheries Commission, GP 630 Accra

Tel: +233 262 566 680, E-Mail: lexozuamfb@gmail.com

Amoah, Yaa Tiwaah

Principal Manager, Fisheries Commission, P. O. Box 630 Osu - Accra

Tel: +233 244 520 124, E-Mail: madamyat@yahoo.com

Ayarik, James

Director, Fisheries Commission, GP 630 Accra

Tel: +233 208 178 922, E-Mail: jayarik@yahoo.com

Kwame Dovlo, Emmanuel

Ag. Deputy Director, Fisheries Scientific Survey Division, P.O. Box GP 630, Accra Tema

Tel: +233 243 368 091, E-Mail: emkwdovlo@yahoo.co.uk

Quayson, Esi Bordah

Director, Fisheries Commission, GP 630 Accra

Tel: +233 203 410 119, E-Mail: bhyaqub@gmail.com

HONDURAS

Cardona Valle, Fidelia Nathaly

Colonia Lomo Linda Norte, Avenida FAO, edificio SENASA, 11101 Tegucigalpa Francisco Morazán

Tel: +504 877 88713, E-Mail: investigacion.dgpa@gmail.com

JAPON

Daito, Jun

Manager, Japan Tuna Fisheries Co-operative Association, 31-1, Eitai 2-Chome, Koto-ku, Tokyo 135-0034
Tel: +81 356 462 382, Fax: +81 356 462 652, E-Mail: daito@japantuna.or.jp

Ito, Kohei

Assistant Director, International Affairs Division, Resources Management Department, Fisheries Agency of Japan, 1-2-1 Kasumigaseki, Tokyo Chiyoda-ku 100-8907

Tel: +81 3 3502 8204, Fax: +81 3 3504 2649, E-Mail: kohei_ito060@maff.go.jp

Kenmochi, Saori

Deputy Director, Agricultural and Marine Products Office, Trade Control Department, Ministry of Economy, Trade and Industry, 1-3-1, Kasumigaseki, Tokyo Chiyoda-ku 100-8901

Tel: +81 3 3501 0532, Fax: +81 3 3501 6006, E-Mail: kenmochi-saori@meti.go.jp; skenmochi0724@gmail.com

Miura, Nozomu

Assistant Director, International Division, Japan Tuna Fisheries Co-operative Association, 2-31-1 Eitai Koto-ku, Tokyo 135-0034

Tel: +81 3 5646 2382, Fax: +81 3 5646 2652, E-Mail: miura@japantuna.or.jp; gyojyo@japantuna.or.jp

Morita, Hiroyuki

Assistant Director, Responsible for the JCAP-2 Programme, International Affairs Division, Resources Management Department, Fisheries Agency of Japan, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo 100-8907

Tel: +81 3 3502 8460, Fax: +81 3 3504 2649, E-Mail: hiroyuki_morita970@maff.go.jp

Nagai, Daisaku

Manager, Japan Tuna Fisheries Co-Operative Association, 31-1, EITAI 2-CHOME, Koto-ku, Tokyo 135-0034

Tel: +81 356 462 382, Fax: +81 356 462 652, E-Mail: nagai@japantuna.or.jp

Uozumi, Yuji

Adviser, Japan Tuna Fisheries Co-operation Association, Japan Fisheries Research and Education Agency, Tokyo Koutou ku Eitai 135-0034

Yoshida, Hiroyuki

Deputy Director, Japan Tuna Fisheries Co-operative Association, 2-31-1 Eitai Koto-Ku, Tokyo

Tel: +81 3 5646 2382, Fax: +81 5646 2652, E-Mail: yoshida@japantuna.or.jp

MEXIQUE

Soler Benitez, Bertha Alicia

Comisión Nacional de Acuacultura y pesca (CONAPESCA), Av. Camarón Sábalo 1210 Fracc. Sábalo Country Club., 82100 Mazatlán, Sinaloa

Tel: +52 669 915 6900 Ext. 58462, E-Mail: berthaa.soler@gmail.com

NORVÈGE

Sørdahl, Elisabeth *

Ministry of Trade, Industry and Fisheries, Department for Fisheries and Aquaculture, Kongensgate 8, Postboks 8090 Dep., 0032 Oslo

Tel: +47 22 44 65 45, E-Mail: elisabeth.sordahl@nfd.dep.no

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Kingsley, Jake

Department for Environment, Food and Rural Affairs, DEFRA

E-Mail: Jake.Kingsley@defra.gov.uk

Mlambo, Gift

Labour Policy Lead, Department for Environment, Food and Rural Affairs, DEFRA, London SW1P 4DF

Tel: +44 203 025 8044, E-Mail: Gift.Mlambo2@defra.gov.uk

Schaeffter, Gerlinde

Senior Policy Advisor, Illegal, Unregulated & Unreported Fishing Policy, Department for Environment, Food and Rural Affairs, DEFRA, 1st floor, Seacole Block, 2 Marsham Street, London SW1P 4DF

Tel: +44 208 026 1572, E-Mail: gerlinde.schaeffter@defra.gov.uk

Townley, Luke

International Fisheries Policy Officer, Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra), Marine & Fisheries Directorate, Deanery Road, Bristol BS1 5AH
Tel: +44 782 782 4514, E-Mail: luke.townley@defra.gov.uk

SAINT VINCENT ET LES GRENADINES

Clarke, Ingrid Susan

Ministry of Agriculture, Labour Department, Murray's Road, VC0100 Kingstown
Tel: +1 784 4571 789, E-Mail: suebeautiful@gmail.com

Connell, Shamal

Fisheries Officer, Fisheries Division Ministry of Agriculture, Forestry, Fisheries, Industry and Labour, Richmond Hill, VC0120 Kingstown
Tel: +784 456 2738, E-Mail: volcanicsoils@hotmail.com; fishdiv@gov.vc

SÉNÉGAL

Faye, Adama

Directeur adjoint de la Direction de la Protection et de la Surveillance des pêches, Direction, Protection et Surveillance des Pêches, Cité Fenêtre Mermoz, BP 3656 Dakar
Tel: +221 775 656 958, Fax: +221 338 602 465, E-Mail: adafaye2000@yahoo.fr; adafaye@yahoo.fr

UNION EUROPÉENNE

Malczewska, Agata

European Commission DG MARE, J-99 4/073, 1000 Belgium, Belgium
Tel: +32 229 6761; +32 485 853 835, E-Mail: agata.malczewska@ec.europa.eu

Ansell, Neil

European Fisheries Control Agency, Avenida García Barbón 4, 36201 Vigo, España
Tel: +34 986 120 658; +34 698 122 046, E-Mail: neil.ansell@efca.europa.eu

Attard, Nolan

Fisheries Research Unit Department of Fisheries and Aquaculture, 3303 Marsa, Malta
Tel: +356 795 69516; +356 229 26894, E-Mail: nolan.attard@gov.mt

Carré, Pierre-Alain

Compagnie française du thon océanique (CFTO), 11 Rue des sardiniers, 29900 Concarneau, Cedex, France
Tel: +33 682 234 171, Fax: +33 298 60 52 59, E-Mail: pierrealain.carre@cfto.fr

Haziza, Juliette

EU-France-European and International Office / Maritime Fisheries and Aquaculture Directorate, Ministère de la Mer, Tour Sequoia, 1 place carpeaux, 92800 Puteaux, France
Tel: +33 140 819 531, E-Mail: juliette.haziza@agriculture.gouv.fr

López, Jorge

OPAGAC, C/ Ayala 54 2ª A, 28001 Madrid, España
Tel: +34 914 314 857, E-Mail: jorge.lopez@opagac.org

Morón Ayala, Julio

Director Gerente, Organización de Productores Asociados de Grandes Atuneros Congeladores - OPAGAC, C/ Ayala, 54 - 2ªA, 28001 Madrid, España
Tel: +34 91 575 89 59; +34 616 484 596, Fax: +34 91 576 1222, E-Mail: julio.moron@opagac.org

URUGUAY

Domingo, Andrés *

Dirección Nacional de Recursos Acuáticos - DINARA, Laboratorio de Recursos Pelágicos, Constituyente 1497, 11200 Montevideo
Tel: +5982 400 46 89, Fax: +5982 401 32 16, E-Mail: dimanchester@gmail.com

Forselledo, Rodrigo

Investigador, Dirección Nacional de Recursos Acuáticos - DINARA, Laboratorio de Recursos Pelágicos, Constituyente 1497, CP 11200 Montevideo
Tel: +598 2400 46 89, Fax: +598 2401 3216, E-Mail: rforselledo@gmail.com

Jiménez Cardozo, Sebastián

Vice-Convenor of ACAP's Seabird Bycatch Working Group, Constituyente 1497, 11200 Montevideo
Tel: +598 99 781644, E-Mail: jimenezpsebastian@gmail.com; sjimenez@mgap.gub.uy

OBSERVATEURS DE PARTIES, ENTITÉS, ENTITÉS DE PÊCHE NON CONTRACTANTES COOPÉRANTES

BOLIVIE

Alsina Lagos, Hugo Andrés

Director Jurídico, Campomarino Group, Calle Yanacocho No. 441 Efi. Arcoiris, piso 15, oficina 10, La Paz
Tel: +1 321 200 0069, Fax: +507 830 1708, E-Mail: hugo@alsina-et-al.org

Cortez Franco, Limbert Ismael

Jefe de la Unidad Boliviana de Pesca Marítima (UBPM), Calle 20 de Octubre 2502, esq. Pedro Salazar, La Paz
Tel: +591 6 700 9787, Fax: +591 2 291 4069, E-Mail: limbert.cortez@protonmail.ch; limbert.cortez@mindef.gob.bo; licor779704@gmail.com

TAIPEI CHINOIS

Chou, Shih-Chin

Section Chief, Deep Sea Fisheries Division, Fisheries Agency, 8F, No. 100, Sec. 2, Heping W. Rd., Zhongzheng Dist., 10070
Tel: +886 2 2383 5915, Fax: +886 2 2332 7395, E-Mail: chou1967sc@gmail.com; shihcin@ms1.f.gov.tw

Kao, Shih-Ming

Associate Professor, Graduate Institute of Marine Affairs, National Sun Yat-sen University, 70 Lien-Hai Road, 80424 Kaohsiung City
Tel: +886 7 525 2000 Ext. 5305, Fax: +886 7 525 6205, E-Mail: kaosm@mail.nsysu.edu.tw

Lee, Ching-Chao

Technical Specialist, Deep Sea Fisheries Division, Fisheries Agency, 8F., No.100, Sec. 2, Heping W. Rd., Zhongzheng Dist., 10060
Tel: +886 223 835 911, Fax: +886 223 327 395, E-Mail: chaolee1218@gmail.com; chinchao@ms1.f.gov.tw

Yang, Shan-Wen

Secretary, Overseas Fisheries Development Council, 3F., No. 14, Wenzhou Street, Da'an Dist., 10648
Tel: +886 2 2368 0889 #151, Fax: +886 2 2368 6418, E-Mail: shenwen@ofdc.org.tw

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

MARINE STEWARDSHIP COUNCIL - MSC

Oloruntuji, Oluyemisi

MSC, 1 Snow Hill, London EC1A 2DH, United Kingdom
Tel: +44 207 246 8900, E-Mail: oluyemisi.oloruntuji@msc.org

ORGANIZATION FOR PROMOTION OF RESPONSIBLE TUNA FISHERIES – OPRT

Ota, Shingo

OPRT, 9F Sankaido Bldg. 9-13, Akasaka 1 Chome, Minato-ku, Tokyo 1070052, Japan
Tel: +81 335 686 388, E-Mail: ota@oprt.or.jp

PEW CHARITABLE TRUSTS - PEW

Evangelides, Nikolas

5 Underwood Street, London N1 7LY, United Kingdom
Tel: +44 793 964 2615, E-Mail: nevangelides@pewtrusts.org

THE INTERNATIONAL POLE & LINE FOUNDATION - IPNLF

Edwards, Zacari

IPNLF, 55 Brunswick Place, Brighton BN3 1NE, United Kingdom
Tel: +44 738 302 6457, E-Mail: zacari.edwards@ipnlf.org

EXPERT EXTERNE

Akwetey, Moise

International Labour Organisation Ghana, Project Office, ILO, M 49 Accra, Ghana
Tel: +233 541 076 084, E-Mail: akwetey@ilo.org

Bader, Christine

Maritime Specialist, ILO / OIT, Sectoral Policies Department (SECTOR), Route des Morillons 4, CH-1211, 1202 Genève, Suisse

Tel: +41 22 799 7887, E-Mail: bader@ilo.org

Cacaud, Philippe

ILO, 302 Guengaradec, 29380 Le Trevou, Finistère, France

Tel: +33 616 963 628, E-Mail: pcacaud06@gmail.com

Nasri, Alix

Global Coordinator, Accelerator Lab 8.7, ILO / OIT, FUNDAMENTALS Branch, Route des Morillons 4, CH-1211, 1247 Genève, Suisse

Tel: +41 786 496 925, E-Mail: nasri@ilo.org

Potter, Alison

ILO / OIT, Route des Morillons 4 Genève, 1211, Suisse

Tel: +41 787 822 673, E-Mail: pottera@iloguest.org

Secrétariat de l'ICCAT

C/ Corazón de María 8 – 6th floor, 28002 Madrid – Spain

Tel: +34 91 416 56 00; Fax: +34 91 415 26 12; E-mail: info@iccat.int

Manel, Camille Jean Pierre

Neves dos Santos, Miguel

Cheatle, Jenny

Parrilla Moruno, Alberto Thais

Campoy, Rebecca

Donovan, Karen

García-Orad, María José

Peyre, Christine

Pinet, Dorothée

Peña, Esther

INTERPRÈTES DE L'ICCAT

Gelb Cohen, Beth

Hof, Michelle Renée

Liberas, Christine

Linaae, Cristina

Pinzon, Aurélie

Sánchez del Villar, Lucía

Plan de travail initial notionnel du Groupe de travail ad hoc sur les normes du travail de l'ICCAT
(Présenté par la Présidente du Groupe de travail)

Après quelques premières discussions entre les membres du Groupe de travail lors de la première réunion du Groupe de travail ad hoc sur les normes du travail le 14 mars 2022, les premières actions prioritaires suivantes du plan de travail ont été identifiées :

Partage d'informations et coopération entre CPC

- Création d'un répertoire d'informations
 - Le Secrétariat de l'ICCAT, en consultation avec la Présidente du Groupe de travail, établira sur le site web de l'ICCAT un répertoire d'informations volontaires concernant, en particulier, les questions relatives aux abus du travail et à la sécurité affectant la gestion des pêches. Ce répertoire devrait inclure :
 - Les instruments internationaux pertinents.
 - Des guides et du matériel de formation accessibles au public, élaborés à l'intention du personnel d'inspection, des observateurs, des parties prenantes ou autres.
 - Un rapport sur les éléments pertinents de la législation nationale, y compris les références à cette législation, et informations sur la mise en œuvre au niveau national (par exemple, les agences responsables de la mise en œuvre, la façon dont la législation est appliquée - pénale/civile - etc.), soumis par les CPC dans un format convenu.
 - Afin de faciliter le partage de l'information et la coopération, les CPC devraient, dès que possible, sur une base volontaire, fournir au Secrétariat de l'ICCAT, afin de les publier sur la partie protégée par mot de passe du site web de l'ICCAT, des informations pertinentes sur les questions/problèmes liés aux conditions de travail dans les pêcheries de l'ICCAT, y compris ceux détectés dans le cadre de leurs programmes de suivi, de contrôle et de surveillance, le cas échéant et conformément aux exigences de confidentialité applicables.
- Les CPC devraient faire des efforts particuliers pour commencer à alimenter le répertoire d'informations et à communiquer leurs informations avant la 15^e réunion du Groupe de travail Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (« IMM »). prévue en juin 2022.

Recherche, formation et renforcement des capacités avec l'Organisation internationale du travail (OIT)

- Afin d'éclairer une éventuelle collaboration future avec l'OIT, le Groupe de travail sollicite au Secrétariat de demander à l'OIT d'élaborer un bref document décrivant des concepts spécifiques pour la recherche collaborative et la formation dans les pêcheries relevant de l'ICCAT.
- Le Groupe de travail examinera l'évaluation réalisée par l'OIT des concepts de recherche collaborative et de formation et envisagera les actions possibles que les CPC pourraient prendre individuellement et collectivement, y compris en coopération avec d'autres organisations internationales, le cas échéant, afin de combler les lacunes identifiées et d'améliorer les conditions de travail dans les pêcheries de l'ICCAT.
- Le Secrétariat travaillera avec l'OIT pour élaborer à l'avenir, si cela s'avère utile, un protocole d'entente entre l'ICCAT et l'OIT.

Examen des indicateurs actualisés de l'OIT sur le travail forcé dans les pêcheries

- Le Groupe de travail coopérera avec l'OIT pour examiner et apporter des commentaires sur les informations apportées par les CPC sur le secteur de la pêche afin de contribuer à l'adaptation des indicateurs généraux sur le travail forcé développés par l'OIT pour fournir des orientations aux membres de l'OIT.
- Cet examen sera réalisé en vue d'apporter les connaissances et l'expertise de l'ICCAT dans le processus d'actualisation des indicateurs du travail forcé, ainsi que pour déterminer les indicateurs les plus pertinents pour les pêcheries de l'ICCAT.

Poursuite du Groupe de travail ad hoc

- Le Groupe de travail recommandera à la Commission de poursuivre ses travaux en 2023 afin d'approfondir ces domaines de travail. Le Groupe de travail fournira également un rapport initial à la réunion du Groupe de travail IMM en juin 2022 afin de faciliter la transparence et de solliciter des contributions supplémentaires et d'ouvrir de nouvelles discussions, le cas échéant.

Travaux futurs

- Le Groupe de travail devrait envisager d'identifier les meilleures pratiques en matière de normes du travail en tenant compte des informations pertinentes disponibles.
- Le Groupe de travail pourrait envisager de déployer tout effort supplémentaire requis à l'avenir sur cette question.